

AR PREFECTURE

006-210601597-20161212-01_12_12_2016-DE
Regu le 15/12/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du 15.12.20
Et publication en mairie du 16.12.20

VILLE FRANCHE
SUR MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016 À 17H00

L'an deux mille seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le six décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Richard CONTE,

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Gisèle AMEDEO donne procuration à Madame Catherine BARRAJA

Absents :

Monsieur Cédric CIRASA
Madame Mario-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**1 /OBJET : TRANSFORMATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN
POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE TITULAIRE**

Monsieur André BEZZINA, Adjoint au Maire, expose à ses collègues

Afin de répondre aux besoins des services, je vous propose de transformer le poste à temps non complet désigné ci-dessous en poste à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire.

AR PREFECTURE

006-210601597-20161212-01_12_12_2016-DE
Regu le 15/12/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives